

#### NOTE EXPLICATIVE DE L'INSCRIPTION AU CONCOURS

En vue d'effectuer le **PARCOURS PARTIEL** de la formation menant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant en 2020

**BAC PRO ASSP SAPAT** 

I.F.A.S.

Inscription au concours : du 2 mai 2019 au 26 juillet 2019 inclus (cachet de la Poste faisant foi)

Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

Les dossiers sont déposés tous les jours au secrétariat de l'IFAS (de 9H00 à 12H00) ou envoyés par courrier à l'adresse inscrite en bas de page

Les dossiers incomplets ou arrivés hors délai (après le 26 juillet 2019) seront refusés

#### ✓ COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

<u>Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, quel que soit le motif.</u>
<u>Ils sont dus, que le candidat participe ou non aux épreuves</u>

#### **Dossier Administratif**

☐ cf. Dossier d'inscription

#### Dossier Médical - obligatoire pour présenter à l'épreuve orale

- ☐ Fiche médicale concernant les vaccinations complétée par un **médecin**.
  - ✓ Toute personne refusant les vaccinations obligatoires ne sera pas autorisée à suivre la formation d'aide-soignant

Afin d'être en conformité avec les conditions d'immunisation obligatoires pour suivre la formation, les candidats doivent prévoir leurs vaccinations suffisamment à l'avance. Il vous appartient de commencer, dès l'inscription au concours, la vaccination contre l'Hépatite B.

#### ✓ CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

- ✓ Etre âgé de 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation (janvier 2020)
- ✓ Satisfaire aux épreuves de sélection
- ✓ Dossier Médical conforme aux exigences

#### ✓ MODALITES ET EPREUVES DE SELECTION

Les candidats sont sélectionnés sur la base d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- ✓ Curriculum vitae
- ✓ Lettre de motivation
- Dossier scolaire et appréciations

Les élèves en Terminale ASSP, « Accompagnement, soins, services à la personne » ou SAPAT «Services aux personnes et aux territoires » peuvent présenter leur candidature. Leur admission définitive est subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

# CENTRE HOSPITALIER D'ARCACHON

#### NOTE EXPLICATIVE DE L'INSCRIPTION AU CONCOURS

En vue d'effectuer le **PARCOURS PARTIEL** de la formation menant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant en 2020

**BAC PRO ASSP SAPAT** 

I.F.A.S.

#### a) Entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu :

Cet entretien avec un jury vise à évaluer les motivations sur la base du <u>dossier scolaire avec résultats et</u> appréciations.

#### Les épreuves orales sont organisées à partir du 16 SEPTEMBRE 2019 à l'IFAS

Pièce d'identité en cours de validité et convocation sont obligatoires

## Résultats Epreuve d'admission disponibles le LUNDI 14 OCTOBRE 2019 à partir de 11H00

sur le site www.ch.arcachon.fr onglet IFAS et affichés à l'Institut de Formation

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

#### ✓ RESULTATS

Les candidats sont classés sur <u>une liste principale de 40 places et une liste complémentaire</u> (tous les candidats ayant obtenus une note supérieure ou égale à 10/20) dont :

- 1) <u>6 places réservées</u> aux Bacs Professionnels ASSP et SAPAT et <u>une liste complémentaire</u> (tous les candidats ayant obtenus une note supérieure ou égale à 10/20)
- 2) <u>2 places réservées</u> aux candidats relevant de l'article 13 bis et <u>une liste complémentaire</u> (tous les candidats ayant obtenus une note supérieure ou égale à 10/20)
- 3) <u>2 places réservées</u> aux agents des services hospitaliers de la fonction publique qualifiés ayant 3 ans d'ancienneté dans cette fonction (candidats relevant de l'article 14)

#### ✓ INSCRIPTION DEFINITIVE ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

L'inscription définitive à la formation menant au DEAS en parcours complet est subordonnée au versement par chèque de :

- √ 95 € pour les frais d'inscription au concours
- √ 100 € pour les frais de rentrée scolaire

Prévoir l'achat de 2 tenues professionnelles (au minimum)

Si, dans les 10 jours suivant l'affichage des résultats à l'Institut de Formation, le candidat n'a pas formulé, par écrit, sa demande d'admission, il est présumé avoir renoncé à son admission.

Sa place est alors proposée au candidat inscrit au rang utile sur la liste complémentaire.

#### Financement du coût de la formation

- ✓ Prise en charge financière par la Région Aquitaine Limousin Poitou Charentes, pour les demandeurs d'emploi indemnisés ou non, les candidats n'ayant jamais travaillé et les étudiants.
- ✓ Prise en charge par l'employeur ou autres organismes pour les salariés en CDD, CDI ou titulaires.

### La rentrée s'effectuera le vendredi 3 janvier 2019



#### NOTE EXPLICATIVE DE L'INSCRIPTION AU CONCOURS

En vue d'effectuer le **PARCOURS PARTIEL** de la formation menant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant en 2020

I.F.A.S.

**BAC PRO ASSP SAPAT**